Noyers sur serein

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 10 SEPTEMBRE 2026

Le dix septembre deux mille vingt-six, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, conformément à l'articles L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de madame Nathalie LABOSSE, Maire.

Présents : 13 conseillers municipaux
LABOSSE Nathalie – BARDET Michel, KLUYVER Hélène - DUBOIS Olivier - BLONDEL Sandrine – ANDRADE LUIS Cécile- Eric CARRE - GIGAUDAUT Valentine – GUERIN Florence - LAPERTEAUX Yann - Christophe LORPHELIN - MATHIOT Vincent –- VINAY Clémence

Absents excusés, représentés : HANAU Fabienne pouvoir à ANDRADE LUIS Cécile - Dorian PARIS pouvoir à Michel BARDET,

Élection de la Secrétaire de séance : Hélène KLUYVER

Nombres de membres					
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	présents	ayant donné un pouvoir	**votants**	**Absents sans pouvoir**
15	15	13	2	15	0

Le quorum est atteint

Date de la convocation	Date d'affichage de la liste des délibérations
3/09/2026	11 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du 12/06/2026

INSTITUTIONS
1. **Demande de soutien du Pays Avallonnais à la candidature à l'appel à projets "L'Eau d'Ici 2026"**
2. **ONF : Convention de mandat de facturation des bois par l'ONF**

ENVIRONNEMENT :
3. **Modification du plan de zonage d'assainissement**
4. **Projet plantation de haies : demande de subvention**

PATRIMOINE
5. **Demande de soutien auprès de la DRAC pour un plan d'action stratégique pour le musée**

TRAVAUX EN COURS
6. **Information sur les travaux de Voirie**

MANIFESTATION
7. **Marché de noël : informations sur les animations, les ateliers et les décorations**

POINTS DIVERS

- groupe de travail du conseil sur le stationnement – circulation
- projet de la goguette

→ Hélène KLUYVER a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1. DEMANDE DE SOUTIEN DU PAYS AVALLONNAIS A LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS "L'EAU D'ICI 2026"

Madame LABOSSE remercie Madame Maha Bouali, chargée de mission Projet Alimentaire Territorial du Pays Avallonnais, de sa présence pour exposer la candidature du PETR à l'appel à projets **« L'Eau d'Ici 2026 »**, porté par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté avec l'ARS, après un diagnostic général élaboré depuis 3 ans.

L'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante constituant un enjeu majeur de santé publique, cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Avallonnais.
Plusieurs communes du territoire avallonnais sont confrontées à une dégradation de la qualité de l'eau potable, avec des dépassements des seuils réglementaires en nitrates et/ou en chlore ou encore en pesticides. Dans certains cas, ces situations ont conduit à des restrictions de consommation de l'eau de robinet.
Les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents aggravent ces difficultés. Des communes du Pays Avallonnais, comme plusieurs territoires voisins, sont actuellement classées par la préfecture en alerte renforcée, voire en crise, en raison de la baisse des ressources en eau. Cette situation entraîne des restrictions d'usage et souligne la nécessité d'agir durablement pour préserver cette ressource essentielle.
Le projet envisagé a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire (élus, agriculteurs, syndicats d'eau, associations, citoyens, établissements scolaires, etc.) autour d'objectifs communs qui pourraient être :

- Coordonner et renforcer les actions déjà engagées par les différents partenaires (syndicats d'eau, Chambre d'agriculture, Parc naturel régional du Morvan, etc.) afin d'améliorer leur efficacité,
- Protéger les quatre captages prioritaires du territoire,
- Accompagner les agriculteurs dans la réduction des pollutions diffuses (nitrates et pesticides),
- Sensibiliser les habitants, les scolaires et le grand public aux économies d'eau et aux bonnes pratiques de préservation de la ressource.

Le PETR sollicite le **soutien du conseil municipal afin de renforcer la qualité de leur dossier de candidature** en adressant une lettre d'intention qui permettra de valoriser l'engagement des communes et des acteurs locaux en faveur de cette démarche collective.

Au vu de l'exposé et de l'intérêt général que présente ce projet, le conseil :

Emet un avis favorable au soutien du Pays de l'Avallonnais pour leur candidature à l'appel à projets « l'eau d'ici 2026 »

---

2. ONF : CONVENTION DE MANDAT DE FACTURATION DES BOIS PAR L'ONF

La convention proposée par l'ONF permet à la Commune propriétaire de forêts relevant du régime forestier de mandater l'ONF pour établir et transmettre les factures électroniques relatives aux ventes de coupes de bois réalisées pour son compte.
L'ONF aura les missions suivantes qui demeurent gratuites :

- préparer les factures au nom de la collectivité ;
- émettre les factures au format électronique conforme ;
- déposer les factures correspondantes aux ventes de coupes sur Chorus Pro ;
- gérer les éventuels rejets et préparer les factures rectificatives après accord de la collectivité.

D2026-41 *Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de :*

- ✓ DONNER mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale.
- ✓ CHARGER Mme le Maire de signer la convention.

3. MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de l'instruction du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et d'élaboration du zonage des eaux pluviales de Noyers, déposé le 11 juin 2026, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté demande des informations complémentaires.

La principale difficulté identifiée concerne la **prise en compte insuffisante du captage d'eau potable « Source du Grail » et de ses périmètres de protection**, définis par un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 26 mars 2024. La DREAL estime qu'en l'état, le projet de zonage ne permet pas de garantir l'absence d'impacts négatifs sur l'environnement et la santé.

Un nouveau plan de zonage est établi par le bureau d'étude Altéréo afin de prendre en compte les observations de la DREAL et ainsi permettre la mise en adéquation des deux zonages.

Considérant qu'il convient de régulariser le plan de zonage d'assainissement,

D2026-42 *Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de :*

- ✓ MODIFIER le plan de zonage d'assainissement
- ✓ VALIDER le nouveau périmètre présenté par le bureau d'étude

4. PROJET PLANTATION DE HAIES : DEMANDE DE SUBVENTION

Adrien FRIEDMANN, Technicien délégation Yonne Centre National de la Propriété Foncière Bourgogne-Franche-Comté, va accompagner la Commune dans le cadre du projet de plantation de 325 mètres de haies avec 40 mètres d'alignement d'arbres (sites de la baignade, pré des scouts et autour de la bâche incendie de la Vallée d'Amour). Un dossier de subvention sera déposé auprès de la Région BFC - dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité - avec une **aide de 50 %** sur un montant de 10 498 €HT.

Au vu de l'exposé

D2026-43 *Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de :*

- ✓ LANCER le projet de plantation des haies
- ✓ CHARGER Mme le Maire de solliciter la subvention auprès de la Région

5. DEMANDE DE SOUTIEN AUPRÈS DE LA DRAC POUR UN PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE POUR LE MUSÉE

Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) est un document qui permet de formaliser l'identité d'un musée, définir son projet, sa stratégie d'accueil des publics et ses relations avec le territoire. Le musée doit se doter de ce document pour conserver son label Musée de France.

Pour ce faire, Monsieur MARKUS, conseiller pour les musées au sein de la DRAC, a transmis une proposition d'accompagnement par le bureau **Cédric Crémière Conseil** pour l'élaborer. L'accompagnement se déroule en **trois étapes** :

- Novembre-décembre 2026 : diagnostic, visite du musée, entretiens et collecte des informations.
- Janvier 2027 : ateliers collectifs pour définir l'identité, les valeurs et les orientations du musée.
- Mai 2027 : finalisation des axes stratégiques et du plan d'action.
- La prestation comprend également 16 heures de suivi personnalisé, la rédaction du PSC, trois phases de validation et le lien avec la DRAC Bourgogne-Franche-Comté.

il s'agit d'un accompagnement complet sur environ 9 mois pour construire le PSC du Musée d'art naïf de Noyers, pour un coût de 10 200 € TTC, avec un reste à charge annoncé de 2 040 € grace à une subvention de la DRAC à hauteur de 80 %. Ce projet permettra de redynamiser le musée.

Cécile Andrade Luis s'interroge sur le besoin de fermer le musée. Mme le maire précise que cette période permettra des travaux d'entretien et de rafraichissement de certaines salles du musée.

Entendu l'exposé et au vu de l'intérêt culturel

D2026-44 *Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de :*
✓ ACCEPTER la proposition d'accompagnement présentée par le bureau d'étude **Cédric Crémière Conseil**
✓ CHARGER Mme le Maire de solliciter la subvention de 80 % auprès de la DRAC

---

6. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux initialement prévus au Pré de l'Echelle ont été réorientés vers un aménagement plus végétalisé, qui reste à finaliser.

Des travaux d'élagage ont été entrepris sur le chemin d'Eglard afin de le rouvrir à la promenade.

Avec le concours des pompiers, un inventaire des espaces de voirie rendant complexe l'intervention des pompiers a été réalisé. Il pourrait être envisagé la pose de plots pour empêcher les stationnements sauvages.

Cécile Andrade Luis et Clémence Vinay demandent à ce que les conseillers puissent êtres informés des décisions prises par le Maire et ses adjoints avant la mise en œuvre de celles-ci, afin que les conseillers puissent répondre aux interrogations des habitants en connaissance de cause, comme par exemple la pose des barrières.

Madame le Maire entend leur demande, mais souhaite repositionner le rôle d'un conseil et de l'organe exécutif (maire et adjoints) qui après les décisions prises en conseil ou celles prises dans le cadre des délégations sont ensuite mises en œuvre par le maire et les adjoints.

Elle invite également les conseillers à venir au secrétariat pour connaitre l'avancée des dossiers, des travaux ou tout autre dossier.

7. MARCHE DE NOËL : INFORMATIONS SUR LES ANIMATIONS, LES ATELIERS ET LES DECORATIONS

Une commission est programmée pour évoquer et réfléchir à des idées de décorations. Au stade actuel une trentaine d'exposants se sont inscrits pour participer au marché de Noel.

<u>Côté animations</u> :

- poursuite des « Fenêtres de l'Avent » avec l'inclusion probable des habitants du faubourg.
- atelier maquillage conservé
- promenade en calèche

- participation du périscolaire à la décoration du sapin du hall de la mairie et une éventuelle participation un mercredi pour décorer les rues avec les Mères Noël.

Si les stands s'étendent jusqu'à la place du Grenier à Sel, il faudra prévoir d'autres points d'alimentation électriques (maison Bègue éventuellement).

Spectacle des enfants de l'Ecole (entre le 7 et le 17/12) : le même prestataire que l'an dernier « confibulle » qui avait plu aux enfants.

Repas des Ainés : il est proposé de s'adresser à la Biscuiterie de Bourgogne pour les colis de fin d'année, en conservant le même budget de l'année dernière, l'avantage étant que l'emballage est déjà réalisé par l'entreprise.

Il serait également envisagé de demander aux personnes de choisir entre le repas ou le panier à récupérer dans le hall de la mairie (sur deux samedis de janvier) et profiter de ce moment pour partager un café et échanger avec d'autres personnes.

POINTS DIVERS

- **groupe de travail du conseil sur le stationnement – circulation**
  Ce groupe mené par Michel Bardet et en collaboration avec Nathalie Labosse et Olivier Dubois est constitué de Sandrine Blondel, Cécile Andrade Luis, Valentine Gigaudaut, Florence Guérin, Fabienne Hanau, Yann Laperteaux, Christophe Lorphelin, Vincent Mathiot, Clémence Vinay.

- **Restauration du clocher de l'Eglise :** le PC arrive début de la semaine prochaine, l'architecte contacté va travailler sur les dossiers de consultations des entreprises pour une ouverture des plis avant fin novembre.

- **Restauration du Porche de l'ancien collège** : l'ordre de service a été transmis à l'entreprise pour un démarrage des travaux. L'association a obtenu les financements auprès de la Fondation du Patrimoine, de l'action AGIR du crédit Agricole. La commune prend en charge 20 % .

- **projet de la goguette**
  Lancement d'une nouvelle activité. Il s'agit d'un escape game outdoor permettant de découvrir le village et ses points importants, en solo ou en équipes. L'idée est de lier la culture et le jeu dans la découverte du village.
  A la fin du jeu les joueurs repartent avec les descriptifs des lieux inscrits dans un feuillet. Ce feuillet reprend aussi des liens vers les sites des commerçants du village pour mettre en avant l'activité locale.

- **Ateliers théâtres et médiation artistique**
  L'association culturelle Les Chevaliers (Pasilly) a demandé à pouvoir utiliser les locaux associatifs de l'ancien collège pour y organiser leurs ateliers destinés aux enfants. Des ateliers de théâtre, animés par Laurie Chevalier Lefret, ainsi que les ateliers de médiation artistique, animés par Laurine Granier.
  Ils se tiendront tous les mercredis, de 14h à 17h, pendant les périodes scolaires, à partir du mercredi 16 septembre 2026 dans la salle occupée précédemment par le yoga. Salle mise à disposition moyennant 200 € pour la période.

- **Campagne sur le Cancer du Sein :**
  Le docteur Sellier Julie, Gynécologue-obstétricienne – Sénologue et Présidente de – UnyonSein , dans le cadre d'une campagne photographique « UnYon(ne) en Rose – Octobre Rose 2026 », a souhaité lancer une sensibilisation originale, en mettant à l'honneur à la fois **les femmes qu'ils accompagnent dans leur parcours de cancer du sein et les lieux emblématiques du département**.
  Elle a voulu associer **Noyers et le lavoir**, l'idée photographique était de profiter de l'architecture du lieu, de l'eau et surtout du **jeu de reflet**, avec une patiente installée au bord du bassin, son image se reflétant dans l'eau.

Le slogan associé : « Le cancer du sein ? Mieux vaut l'avoir à l'œil. »
Le jeu de mots avec le lavoir / l'avoir est volontaire

Les prises de vues ont été effectuées au Lavoir de Noyers le début septembre. ils travaillent actuellement à la création d'une exposition photographique itinérante, qui aura vocation à circuler dans différents lieux du territoire.
Il est proposé que Noyers fasse partie des lieux susceptibles d'accueillir l'exposition afin de faire découvrir l'ensemble des photographies, partager l'histoire de cette campagne. Cette proposition a été acceptée.

- **Info sur la bibliothèque**

En fonction de l'avancée des travaux, normalement une ouverture fin octobre.

- **Journées du Patrimoine : 19 et 20 septembre**

Il faudrait motiver les nucériens à ouvrir jardin et propriété, pour rappeler l'objectif initial de ces journées du patrimoine.

- **Marchés aux truffes :** ils n'auront pas lieu, périodes de sécheresse et canicule trop longues.

TOUR DE TABLE

La question du refus du permis de construire à T. Bonny : Mme Labosse précise que dans le cadre de l'instruction du permis, l'architecte des bâtiments de France a précisé que le règlement de la ZPPAUP et celui du zonage du périmètre de protection de la source de Grail ne permettent pas l'installation de socle béton dans le sol.

La séance est levée à 23 h

La secrétaire de séance

Hélène KLUYVER

Madame le Maire

MAIRIE DE NOYERS-SUR-SEREIN
YONNE

Nathalie LABOSSE